

Objet : RESSOURCES HUMAINES

Avancement de grade

Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent de la Médiathèque, après réussite à un examen professionnel, peut prétendre à une nomination au grade supérieur sous réserve toutefois que l'emploi correspondant existe dans la collectivité.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne pour la catégorie C, dans sa séance du 1^{er} octobre, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Afin de permettre le déroulement de carrière de cet agent actuellement Adjoint du Patrimoine de 2^e classe, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1^{er} novembre 2009 :

- un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 1^{re} classe à temps incomplet de 24h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer, à compter du 1^{er} novembre 2009, un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 1^{re} classe à temps incomplet de 24h hebdomadaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus

**Le Maire,
Gilles de FALETANS**